

Commission Locale de l'Eau du SAGE Thau-Ingril

Réunion du bureau | 14 juin 16h30 – 18h30

Liste de présence

Collège des représentants des collectivités locales et des établissements publics locaux

Titulaire	Fonction	Présent	Excusé	Absent
Michel GARCIA	Président de la CLE, représentant de Villeveyrac	X		
Vincent SABATIER	Vice-Président de la CLE, représentant de Sète	X		
François COMMEINHES	Représentant de SAM			X
Gwendoline CHAUDOIR	Représentante de la CAHM			X
Véronique CALUEBA-RIZZOLO	Représentante du Conseil Départemental		X	
Christian ASSAF	Représentant du Conseil Régional			X
Maryalis CAMEL	SMBT			X
Georges NIDECKER	SBL	X		

Collège des représentants des usagers, des organisations professionnelles et des associations

	Prénom NOM			
CRCM				X
Chambre d'agriculture	Céline MICHELON	X		

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

	Prénom NOM			
Services de l'Etat	Eric BOUSQUET (à partir de 18h30)	X		
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée	Anahi BARRERA	X		

Autres personnes

Collectivité/services	Prénom NOM			
SMBT	Stéphane ROUMEAU	X		
SMBT	David COTALORDA	X		
SMBT	Elise BOURRU	X		
SBL	Marc COUSTOL	X		
SAM	Jonathan NOUGAREDE	X		
SAM	Patrick REAMOT (invité : 16h30 – 17h30)	X		
CD 34	Yannick LHUISSIER (invité : 17h00 – 17h30)	X		

Rappel de l'ordre du jour

- 16h30 Présentation du projet de captage d'eau destinée à l'alimentation en eau potable - champ captant d'Issanka puis échanges | Patrick Reamot, Sète Agglopolé Méditerranée
- 17h00 Présentation du projet de mise à 2x2 voies de la RD600 entre l'A9 et Frontignan la Peyrade puis échanges | Yannick Lhuissier, Conseil Départemental de l'Hérault
- 17h30 Débats et validation des avis sur les projets présentés précédemment
- 18h00 Présentation d'une analyse sur le projet de SDAGE 2022 – 27 et validation d'un avis
- 18h30 Relance des commissions thématiques (qualité, quantité, milieux aquatiques)
- 18h45 Présentation synthétique de la publication sur l'état des lagunes du bassin RMC (mars 2021) et de la fiche synthétique sur Thau | Anahi Barrera, Agence de l'eau RMC
- 19h00 Points divers

Synthèse des discussions

1/ Présentation du projet de captage d'eau destinée à l'alimentation en eau potable – champ captant d'Issanka

Patrick REAMOT présente le projet avec le support *ISSANKA CLE SAGE_14.06.21.pptx*.

Cahier des charges du projet de LGV (Ligne à Grande Vitesse)

Vincent SABATIER et Michel GARCIA proposent que le cahier des charges soit transmis à la CLE, qui peut donner un avis informel en amont.

Patrick REAMOT explique qu'un rendez-vous avec l'ARS est prévu la semaine du 21 juin, avec une finalisation du cahier des charges à la fin du mois. La SNCF doit lancer sa consultation en juillet et prévoit deux mois d'étude pour connaître les impacts potentiels du projet.

Georges NIDECKER s'étonne que l'étude ne prenne que deux mois. N'y a-t-il pas de mesures interannuelles avec une étude sur un ou deux ans ?

Vincent SABATIER demande si la DUP d'Issanka doit être bloquée tant que les résultats de l'étude ne seront pas intégrés.

Patrick REAMOT estime que c'est probablement le cas et pense qu'il n'est pas envisageable d'attendre le résultat de l'étude du projet de LGV pour valider la DUP.

Georges NIDECKER pense qu'il faut sécuriser la ressource en eau et ne pas repousser la DUP, Anahi BARRERA et Vincent SABATIER précisent qu'il vaut mieux que la DUP sorte avant le projet de LGV.

Autres points et questionnements

Michel GARCIA exprime son inquiétude vis-à-vis des **cabanes** présentes près du site d'Issanka : que se passera-t-il en cas de pollution ?

Patrick REAMOT répond que c'est effectivement un enjeu, d'autant plus que les agents sont régulièrement menacés lors de leur passage. Un des avantages de la ligne LGV sera l'achat d'une partie des terrains et la disparition de certaines cabanes.

Anahi BARRERA rappelle que la légitimité du SAGE concerne uniquement les **zones de sauvegarde** (disposition 25 du PAGD : *Préserver les zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable du territoire*).

Anahi BARRERA demande si les **débits réservés** ont été confirmés par la DDTM, et Stéphane ROUMEAU si la justification des 40m³ de débit réservé a été motivée dans le dossier.

Patrick REAMOT répond positivement, ce point a été tranché et validé suite à des échanges entre la DREAL et la DDTM.

2/ Présentation du projet de mise à 2x2 voies de la RD600 entre l'A9 et Frontignan la Peyrade

Yannick LHUISSIER présente le projet avec le support *RD600 - réunion CLE 14 juin 2021.pdf*.

Patrick REAMOT explique que l'usage du **bassin de rétention** partagé entre SAM et le Département au niveau de l'échangeur de Balaruc est le fruit d'une concertation et d'un accord commun.

David COTTALORDA demande si le volume de ce bassin est suffisant pour les deux besoins.

Patrick REAMOT explique que d'autres bassins sont prévus en amont pour compenser et permettre de collecter toutes les eaux.

Stéphane ROUMEAU demande quel est le projet de compensation concernant la **zone humide impactée sur la Vène**.

Yannick LHUISSIER explique qu'une zone appartenant au Département a été identifiée aux abords de la Vène entre Poussan et Gigean, et sera creusée afin de créer une zone humide.

Anahi BARRERA demande s'il serait possible d'identifier un projet de restauration de zone humide plutôt que d'en créer une.

Anahi BARRERA demande s'il ne serait pas possible d'éviter de construire des piles alignées sur les existantes sous le pont.

Yannick LHUISSIER explique qu'il n'y a pas le choix et qu'il faut construire les piles dans la continuité des piles déjà existantes.

Stéphane ROUMEAU demande pourquoi il y a un projet de **bassin sur Poussan**.

Yannick LHUISSIER répond qu'en raison de la **zone inondable** sur laquelle est prévue la construction d'un remblai en bordure de la zone des Clachs, il fallait prévoir ce bassin. Celui-ci ne sera pas en zone inondable. Il ajoute qu'il s'agit d'un projet d'utilité publique et que c'est la raison pour laquelle un remblai sera construit malgré la zone inondable.

Céline MICHELON précise que sur Poussan, les nouveaux tracés passent sur des **parcelles viticoles**.

Michel GARCIA demande s'il y a un impact sur les vignes en AOP et s'il a été demandé un avis à l'INAO.

Yannick LHUISSIER répond qu'ils n'y sont pas tenus, car il s'agit d'une étude au cas par cas.

Stéphane ROUMEAU demande comment sont obtenus les résultats de 83 et 85% de **taux d'abattement des MES** dans chaque bassin.

Yannick LHUISSIER répond que la note de calcul du bureau d'études sera demandée au prestataire car il n'a pas les données en sa possession.

3/ Débats et validation du contenu des avis sur les projets présentés précédemment

Concernant le projet de mise à 2X2 voies de la RD 600

Vincent SABATIER demande que soit précisé le projet de **zone humide** en amont de la zone impactée.

Anahi BARRERA demande s'il est bien prévu de compenser les mêmes fonctionnalités que celles qui seront perdues.

Georges NIDECKER ajoute qu'il serait bon de leur demander de proposer un ou deux sites complémentaires de zones humides à restaurer.

Stéphane ROUMEAU explique qu'au niveau de l'échangeur de Poussan le fonctionnement des cours d'eau est catastrophique dans le secteur ; deux cours d'eau sont notamment déconnectés. Le Département pourrait profiter de ce projet pour remettre ces cours d'eau en connexion hydraulique. Vincent SABATIER abonde dans ce sens et propose que le projet du Département intègre cette action à ses travaux, avec l'appui du travail de modélisation déjà réalisé par Ludovic CESMAT sur la zone.

Georges NIDECKER demande à avoir plus d'informations sur le fonctionnement du bassin de Balaruc le Vieux pour savoir s'il peut répondre aux deux objectifs du PLU et de la mise en 2x2 voies.

Les membres du bureau proposent d'ajourner l'avis de la CLE en l'attente d'informations complémentaires leur permettant de se positionner.

Concernant l'avis de la CLE sur le projet de DUP à Issanka

Michel GARCIA propose d'émettre un avis favorable avec des commentaires et interrogations, proposition validée par l'ensemble des personnes présentes.

4/ Présentation d'une analyse sur le projet de SDAGE 2022 – 2027 et validation d'un avis

Les membres du bureau de la CLE valident l'avis proposé sur les orientations fondamentales du SDAGE 2022-2027.

5/ Relance des commissions thématiques

Le Président de la CLE et les membres du bureau font les propositions suivantes :

- Vincent Sabatier est proposé comme Président de la commission quantité ;
- L'Agence de l'Eau et la DDTM font partie de toutes les commissions ;
- Jean-Marie Ricard (Prud'homie) fait partie de la commission sur les milieux aquatiques ;
- Jean-Marie Ricard (Prud'homie) et Patrice Lafont (CRCM) font partie de la commission qualité ;
- Le Département sera convié à rejoindre une ou plusieurs commissions après les élections ;
- Il est également proposé d'inviter des usagers de façon ponctuelle au sein de la commission qualité, notamment sur des sujets comme les macro-déchets ou les perturbateurs endocriniens.

Stéphane ROUMEAU note qu'il n'existe plus de commission **communication**, mais que cet aspect reste important.

Anahi BARRERA propose qu'une stratégie de communication du SAGE soit réalisée. Il pourrait par exemple y avoir des encarts dans les lettres des communes.

Georges NIDECKER propose que la communication soit principalement tournée vers les élus, dont ceux qui ne font pas partie de la CLE.

Vincent SABATIER demande s'il serait possible de présenter l'action du SAGE auprès des bureaux municipaux.

Elise BOURRU propose de former ceux qui communiquent auprès du grand public. Ils seraient ainsi des ambassadeurs du SAGE.

Stéphane ROUMEAU propose que le plan de communication soit suivi par le SMBT, avec qui fait quoi.

Vincent SABATIER demande s'il serait possible de joindre un document à la facture d'eau pour toucher plus de monde.

6/ Présentation synthétique de la publication sur l'état des lagunes du bassin RMC et de la fiche synthétique sur Thau

Le bureau ajourne cette présentation à la prochaine CLE. Anahi BARRERA a apporté les fiches synthétiques de Thau et du Grand Bagnas.

Stéphane ROUMEAU demande s'il est possible d'enrichir la base de données de l'Agence de l'Eau avec de la donnée locale, ce que confirme Anahi BARRERA.

Michel GARCIA complète en ajoutant que le ROL permettra également ce complément.

7/ Points divers

La prochaine réunion du bureau est proposée pour début septembre, la date devra être arrêtée.